

30 juillet 2020

Renseignements importants à l'intention des prêteurs agréés - Exigences en Matières de Déclarations pour les Prêts Hypothécaires Assurés

Objet

Informar les prêteurs agréés des changements apportés aux exigences en matières de déclarations pour les prêts hypothécaires assurés, notamment les prêts pour propriétaires-occupants et les prêts pour petits immeubles locatifs (un à quatre logements) assurés à l'unité et en portefeuille.

Contexte

Alors que l'incertitude découlant de la pandémie de COVID-19 persiste, Genworth Canada, Canada Guaranty, et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) travaillent ensemble pour accroître les exigences actuelles en matière de rapports et pour avoir une meilleure uniformité entre assureurs hypothécaires.

La conjoncture économique a fait ressortir l'importance de recueillir des données plus complètes, ainsi que la nécessité d'obtenir ces données plus fréquemment.

De meilleurs rapports permettront aux assureurs hypothécaires d'effectuer des analyses plus poussées dans le but d'améliorer la gestion des risques dans l'ensemble du secteur.

Résumé des changements

Rapports sur les prêts en souffrance

L'exigence standard de rapport sur les prêts en souffrance de 90 jours passera à une exigence de rapport de 30 jours. Par conséquent, un défaut de paiement aux termes d'un prêt assuré doit être signalé si le prêt est en souffrance à la fin du mois et que le montant est égal ou supérieur à un versement mensuel de capital, d'intérêts et de taxes, ou s'il est considéré comme en souffrance pour des raisons liées aux exigences respectives des assureurs hypothécaires.

De plus, [veuillez consulter le tableau ci-joint](#) pour obtenir un nouveau modèle normalisé de rapport sur les prêts en souffrance, qui a été élaboré en collaboration avec tous les assureurs hypothécaires du Canada pour en faciliter l'utilisation par la communauté des prêteurs.

Rapports sur les prêts assurés en cours de remboursement (contrats d'assurance en vigueur)

Le rapport trimestriel standard sur les prêts en cours de remboursement passera à une fréquence mensuelle.

Mise en œuvre et date d'entrée en vigueur

Les changements apportés aux exigences en matières de déclarations entreront en vigueur le 30 septembre 2020; ils devront être présentés dans les 15 jours suivant la fin de chaque mois.

N'hésitez pas à contacter Natalie Ferguson, vice-présidente de l'atténuation des pertes au (416) 254-8497 ou votre chef du développement des affaires.

Nom	Titre	Téléphone	Courriel
Annie Carpentier	Vice-présidente, Développement des affaires	905-287-5539	annie.carpentier@genworth.com
Mark Stamm	Vice-président, Développement des affaires	514-347-5759	mark.stamm@genworth.com
Marc Shendale	Vice-président, Développement des affaires	905-287-5392	marc.shendale@genworth.com
Kiki Sauriol-Roode	Vice-présidente, Développement des affaires	905-287-5379	kiki.sauriol-roode@genworth.com
Lisa Trudell	Vice-présidente, Ventes nationales	905-287-5369	lisa.trudell@genworth.com

Je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.



Debbie McPherson

Genworth Canada

Première vice-présidente, Ventes et marketing

Téléphone : 905 287-5465

Courriel : debbie.mcpherson@genworth.com